

RÈGLEMENT INTÉRIEUR INTERNAT

1- Vie de l'élève à l'internat :

Cet hébergement n'est pas un pied-à-terre occasionnel : il doit correspondre à un réel besoin attesté par la présence du jeune durant toute la semaine.

L'internat n'est pas un lieu privé ; les jeunes doivent y avoir une TENUE CORRECTE, y compris dans leur chambre.

Le port de chaussures dans les parties communes ou de chaussons dans les étages est obligatoire.

L'internat est un espace entièrement NON FUMEUR (cigarettes et cigarettes électroniques).

Substances psychoactives : la consommation ou la détention de ces produits, ainsi que la vente ou la cession sont INTERDITES (par exemple : alcool, drogues, boissons énergisantes...).

Alcool : l'introduction ou la consommation de boissons alcoolisées sont INTERDITES.

En cas de problème constaté (consommation), les CPE et l'infirmière se réservent le droit de demander aux familles de récupérer leur enfant et des sanctions seront prononcées.

En cas de problème de comportement ou de non-respect des règles de vie à l'internat des changements de bloc en cours d'année et des mesures disciplinaires pourront être engagées.

Il est évident que les chambres DOIVENT ÊTRE RENDUES DANS LE MÊME ÉTAT qu'au premier jour. Des états des lieux seront effectués chaque matin par l'assistant d'éducation de l'étage.

Fermeture de l'internat

Il est fermé pendant les vacances et jours fériés.

Il est impératif d'informer l'internat de toute absence le plus tôt possible.

2- Rythmes :

7h00 : Horaire réveil

7h30 à 8h00 : service du petit déjeuner obligatoire

7h40 : fin du passage au petit déjeuner et fermeture internat.

8h15 : Début des cours

Par mesure de sécurité, les chambres sont fermées de 7h40 à 17h30. Les élèves veilleront à ne rien oublier le matin

17h30 : Réouverture de l'internat accès aux chambres et salles de travail, par un conseiller principal d'éducation et un assistant d'éducation (appel n°1 - Pronote)

18h-18h55 : Etude surveillée obligatoire pour les pré-bac.

Les lycéens vont dans la salle de TRAVAIL (côté foyer).

18h45 : Heure maximum de retour à l'internat pour les étudiants

19h00 : PASSAGE AU SELF OBLIGATOIRE AU REPAS DU SOIR. Les élèves peuvent passer jusqu'à 19h15 au plus tard. 19h00 : Fermeture des étages (appel n°2 - Pronote/turboself)

19h30-20h : Retour à l'internat (Contrôle présence)

20h - 21h45 : foyer, repos dans les chambres, salles de travail

Les élèves de BTS et CPGE effectuent l'étude dans leur chambre porte ouverte, installés à leur bureau. Les salles de travail en étage sont accessibles en autonomie jusqu'à 21h45 et sont réservées aux post-bac. Une autorisation exceptionnelle peut être accordée aux pré-bac pour y accéder.

Les ordinateurs portables sont tolérés pendant l'étude pour un travail scolaire uniquement sous réserve de l'accord du surveillant.

22h : fermeture des portes palières de l'internat tous les élèves doivent être dans leurs chambres et ne sont plus autorisés à quitter leur étage.

22h - 22h30 : Les jeunes sont DANS LEUR CHAMBRE (appel n°3) et se préparent au COUCHER. Ils sont tous en tenue de nuit et n'utilisent plus la salle de bain. Ils ne téléphonent plus.

Un réseau WIFI est installé à l'internat : les bornes arrêtent d'émettre à 22h30.

Les volets doivent être fermés à la tombée de la nuit.

Extinction des plafonniers et fermetures des portes des chambres (silence exigé) : extinction complète des lumières

Après 22h, les déplacements sont interdits et le silence doit être de rigueur dans l'internat. Les portes d'accès sont verrouillées à chaque étage pour assurer la sécurité des élèves.

22h30 : EXTINCTION DES FEUX et coucher

Les élèves souhaitant étudier après 22h30 avertissent l'assistant d'éducation responsable de leur niveau et doivent impérativement utiliser une lumière de bureau.

L'INTERNAT NE SERA PAS OUVERT EN JOURNÉE

3- Réglementation des entrées, sorties et absences :

ENTRÉES :

En cas d'absence IL EST IMPÉRATIF QUE VOUS CONTACTIEZ L'INTERNAT :

- par mail : en journée chaque vie scolaire

Le soir : internat@lgtrempart.fr

- Lundi matin :

L'accès à l'internat est interdit le lundi matin. Seul l'accès à la bagagerie (pour tous les internes : bagagerie au lycée du Rempart - face à la loge) sera possible à partir de 8h00. Après 8h20, les internes déposent leurs valises à la loge.

Les internes ne reçoivent aucune visite de personnes extérieures à l'internat

SORTIES :

Toute sortie doit être demandée au moins 24h00 à l'avance par les responsables légaux par mail.

Toutes les demandes seront soumises à l'appréciation des CPE.

Sortie exceptionnelle : exceptionnellement, les jeunes sont autorisés à sortir pour répondre à des obligations particulières (rendez-vous médical, sortie avec les parents, etc.). Pour chaque sortie, la demande sera faite par mail 24H avant la sortie aux CPE avec possibilité de contrôler la demande auprès des familles et sur présentation de justificatif. Le retour ne pourra pas se faire après 21h30.

Sortie culturelle en groupe accompagnée d'un professeur ou d'un autre personnel : toute sortie devra être autorisée au préalable par la famille et par l'établissement.

ABSENCES : toute absence doit être signalée par mail (internat@lgtrempart.fr) par les responsables légaux, le téléphone devant rester exceptionnel.

4- Bagagerie :

OUVERTURE le lundi matin de 8h00-8h20 Après 8h20 (bagagerie fermée), les élèves déposeront leur bagage à la loge dans leur établissement respectif. Les bagages pourront être récupérés le même jour à partir de 17h30. Elle est réservée au dépôt des bagages.

Le vendredi matin avant le petit déjeuner, les internes doivent descendre leurs affaires à la bagagerie. Celle-ci sera ouverte à chaque heure du vendredi après-midi, à partir de 12h pour faciliter le départ des élèves

5- Accès aux chambres :

Une clé individuelle de chambre est distribuée à chaque interne. Elle ne peut être prêtée. Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de n'y écrire ni son numéro de chambre, ni son identité.

En cas de perte, le remplacement de la clé vous sera facturé 6 euros.

Il est OBLIGATOIRE de fermer la porte à clé dès que le dernier élève quitte la chambre, les affaires de valeur devant être dans les armoires cadenassées. En cas de vol, l'établissement décline toute responsabilité.

Les élèves ne doivent jamais fermer les portes de l'intérieur.

LES CHAMBRES NE SONT ACCESSIBLES QU'AUX SEULS ÉLÈVES INTERNES.

LES ETAGES NE SONT ACCESSIBLES QU'AUX ÉLÈVES QUI Y RÉSIDENT.

LA MIXITÉ DANS LES BLOCS N'EST PAS AUTORISÉE.

Cas particuliers des Internes post-bac

Les internes des classes de 1ère et 2ème année BTS et CPGE, peuvent sortir de l'établissement de la fin des cours jusqu'à 18h45.

Ces sorties quotidiennes sont une faveur. Elles peuvent à tout moment dans l'année être supprimées en cas de problèmes de comportement. Pour les internes majeurs qui souhaitent participer à des activités sportives ou culturelles en dehors de l'établissement, ils doivent fournir une demande écrite, mentionnant les jours et les horaires. Le retour doit s'effectuer au plus tard à 18h45.

Pour toute autre sortie dans la semaine, une demande d'autorisation écrite est indispensable. Elle devra être transmise 24h à l'avance aux CPE. L'administration demeure libre d'accepter ou de refuser.

Les internes majeurs ne seront pas autorisés à découcher sans motif valable. Les élèves, même majeurs ne doivent en aucun cas quitter l'établissement de leur propre initiative et sans autorisation de l'administration. Tout manquement à cette disposition sera sanctionné.

6- Tenue des chambres et des blocs :

Le matin, les chambres doivent être laissées dans l'état suivant :

- Lit fait
- Lumières éteintes
- Armoire fermée avec un cadenas
- Affaires personnelles rangées dans l'armoire
- Affaires de toilettes rangées sous le lavabo
- Papiers ramassés et poubelles sorties devant le bloc
- Le mobilier non déplacé.
- Rebords de fenêtres intérieurs/extérieurs dégagés.
- Valise dans l'armoire

Rideaux ouverts et chambre aérée.

Du matériel de nettoyage est laissé à disposition des élèves si nécessaire à chaque étage. La propreté des parties communes des blocs est de la responsabilité de chacun.

Les draps et les housses de couettes devront être nettoyés au minimum à l'occasion de chaque période de vacances.

Un affichage est autorisé SEULEMENT sur les armoires et les portes (avec une gomme spéciale). Les dysfonctionnements et les dégradations constatés doivent être immédiatement signalés au personnel de surveillance. Les jeunes sont responsables financièrement des dégâts occasionnés volontairement.

Un état des lieux d'entrée est rempli le jour de l'installation et rendu à la fin de l'année scolaire où un état des lieux de sortie est effectué. (Pour les apprentis, un état des lieux d'entrée et de sortie hebdomadaire est réalisé).

Effets personnels : il est déconseillé aux jeunes d'apporter des objets de valeur et des sommes importantes. Toute perte doit être signalée immédiatement. Tout objet trouvé doit être remis aux personnels de surveillance.

L'établissement n'est pas assuré contre le vol d'objets personnels.

En cas de confiscation d'objets personnels, l'élève devra venir le récupérer au bureau des CPE.

Nourriture : Pour des raisons d'hygiène, la consommation et le stockage de denrées alimentaires sont INTERDITS dans les chambres. Un réfrigérateur est à disposition dans l'espace cuisine du foyer.

Usage des appareils électriques dans les chambres : les prises électriques dans les chambres sont prévues uniquement pour alimenter les appareils de faible puissance (lampes de chevet, réveils électriques). Le branchement d'appareils de puissance supérieure est INTERDIT pour raison de sécurité. L'utilisation de multiprise est strictement INTERDITE.

L'utilisation de bouilloires est strictement INTERDITE dans les chambres. Une fontaine eau froide/eau chaude est disponible au foyer. Les sèche-cheveux et fers à lisser seront utilisés exclusivement dans la salle de bain et débranchés en cas de non utilisation dans le respect des normes de sécurité.

Des contrôles inopinés auront lieu pour vérifier le bon respect de ces règles.

7- Foyer et espaces de détente :

L'accès y est réglementé et certaines activités sont soumises à l'autorisation du personnel d'encadrement.

8- Communication :

Visites : l'accès aux chambres est STRICTEMENT limité aux internes et au personnel de surveillance.

10- Santé :

L'interne ayant un problème de santé doit se rendre à l'infirmerie pendant la journée.

Un élève ayant un problème récurrent de santé doit se présenter à l'infirmerie dans la journée et doit y déposer ses médicaments et l'ordonnance. Tout traitement médical, tout médicament doivent impérativement être déposés à l'infirmerie. L'infirmière se charge de donner aux internes les doses journalières prescrites par l'ordonnance. Un PAI sera mis en place.

Interne malade :

En cas de maladie, la visite chez le médecin et les frais pharmaceutiques seront à la charge des familles.

L'Établissement n'étant pas en mesure d'assurer une surveillance médicale constante, chaque famille se voit dans l'obligation de trouver une solution pour venir chercher l'élève malade dont l'état de santé nécessiterait des soins particuliers.

RAPPEL : les internes ne doivent pas conserver les médicaments sur eux.

Drogue : La consommation ou la détention de stupéfiants, ainsi que la vente ou la cession sont **INTERDITES**.

Alcool : **l'introduction ou la consommation de boissons alcoolisées sont INTERDITES.**

En cas de problème constaté (maladie ou consommation), les CPE et l'infirmière se réservent le droit de demander aux familles de venir récupérer leur enfant.

11- Sécurité :

Un exercice d'évacuation est organisé une fois par trimestre. L'accès aux escaliers de secours est interdit sauf en cas d'urgence.

Des consignes d'évacuation sont affichées à chaque étage et dans chaque chambre. Chaque jeune doit en prendre connaissance et doit les appliquer avec rigueur pour sa sécurité et pour celle des autres.

La sécurité des personnes est primordiale à l'internat et tout manquement aux règles de sécurité peut être assimilé à une mise en danger de la vie d'autrui.

ATTENTION : il est strictement interdit de s'asseoir sur les rebords de fenêtres et d'y stocker tout objet pour des questions de sécurité.

12- Correspondant : Obligatoire

EN CAS DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'INTERNAT (PROBLEME TECHNIQUE ET/OU HUMAIN), L'ELEVE DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE ACCUEILLI PAR SON CORRESPONDANT.

RAPPELS :

17h30 : Ouverture de l'internat

18h–18h55 : Etude surveillée obligatoire pour les pré-bac.

19H00 - 19H45 : Repas

22h00 : APPEL dans les chambres

22H30 : COUCHER : plus de déplacement, plus de douche, plus de téléphone, plus de bruit, extinction des lumières

7h00 : Réveil 7H30 - 8H00 : Petit déjeuner

7H40 : Fermeture de l'internat

TROUSSEAU

- Alèse + Drap housse pour lit de 90x200
- Couette et housse de couette
- Oreiller et taie d'oreiller
- Nécessaire de toilette y compris un rouleau de papier toilettes
- Serviettes de toilette
- Cadenas pour armoire OBLIGATOIRE
- Nom et prénom visible sur chaque bagage OBLIGATOIRE.

Attention : les élèves n'ayant pas de draps housse ne pourront pas être hébergés. Les parents seront appelés pour apporter le nécessaire.

Coordonnées Internat

Téléphone : dans la journée : la vie scolaire et dans la soirée : 06 80 18 81 17

Pour faciliter la communication, nous demandons à chaque élève, ainsi qu'à ses parents, d'enregistrer ce numéro dans leur téléphone.

Mail : dans la journée, celui des vies scolaires et le soir : internat@lgtrempart.fr